

Se perfectionner à l'EPRD du CPOM


Objectifs :


Approfondir le fonctionnement d'un EPRD. Savoir retraiter les postes du bilan dans l'EPRD. Pratiquer l'analyse financière en équilibrant la trésorerie prévisionnelle. Appliquer les objectifs du CPOM.

 **Durée : 2 journées** de 7 h/j (14 h)

Sessions :

Du 18 au 19 janvier 2024
Du 20 au 21 février 2024
Du 07 au 08 mars 2024
Du 14 au 15 mars 2024
Du 11 au 12 avril 2024
Du 16 au 17 avril 2024
Du 27 au 28 juin 2024
Du 25 au 26 juillet 2024
Du 16 au 17 septembre 2024
Du 07 au 08 octobre 2024
Du 28 au 29 octobre 2024

 **Lieu :**
100% en distanciel


 **Public concerné :** Toute personne possédant ou pas des bases financières. Personnel administratif, Gestionnaires d'EPS, EHPAD, autres secteurs médico-sociaux


 **Prérequis :** avec ou sans connaissances comptables


 **Animateur(trice) :** Comptable diplômé(e) Bac+5 et compétences professionnelles

 **Nature et sanction de l'action :**
Action : article L. 6313-1-1° du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

 **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Plateforme avec solutions d'accessibilité

 **Compétences visées :** Pratiquer l'analyse financière prospective en vue de l'équilibre financier de l'EPRD dans le respect des objectifs du CPOM.

 **Tarif : 1 526,00€** (Mille cinq cent vingt-six euros) / apprenant. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI

Programme :

► La tarification à la ressource

Pourquoi une réforme ?

La tarification par le niveau de soins requis
La tarification de la dépendance et des hébergements
La nomenclature comptable M22 et M21

► L'EPRD (L'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses)

Le bilan et la construction du bilan financier
Le fonds de roulement prévisionnel, BFR et trésorerie
La capacité d'autofinancement prévisionnelle
Analyser la situation financière à l'aide de ratios
Le tableau de financement prévisionnel et le PGFP
Recommandations pour l'équilibre financier

► Les annexes

Le RIA relevé infra-annuel
L'ERRD et solutions pour augmenter le résultat
L'EPRD et ses annexes

► Le C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

Les étapes du contrat pluriannuel
Les points essentiels à mentionner
Réalisation de fiches-objectifs
Le suivi du CPOM et le dialogue de gestion

Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis au participant. Possibilité de s'entraîner avec vos documents comptables. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis. Evaluation à chaud et à froid de la formation.

 **Contact : Josiane DELRIEU**
05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation continue


Dispositif de Formation : Plan Autre

Intitulé de la Formation : « **Se perfectionner à l'EPRD du CPOM** »

Date de la session :

ETABLISSEMENT

Raison sociale :




Code postal :

Ville :



Siret :



Finess :

Nom du responsable :


Effectif :

Fonction :

OPCO :

APPRENANT

NOM :



Prénom :



Fonction :

Etes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

Avez-vous besoin d'aménagements ?

Oui Non

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site <http://www.jd-developpement.fr>

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4^a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet